MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES

Liberté
Égalité
Fraternité

RAPPORT DE REDEVABILITÉ 2026 DU G7 D'ÉVIAN

Une nouvelle approche pour des partenariats mutuellement bénéfiques



AVANT-PROPOS

Alors que le monde fait face à une prolifération de crises, à l'accroissement des vulnérabilités, à la hausse des besoins humanitaires et à la diminution des ressources financières, l'aide publique au développement, dont 70 % est fournie par les pays du G7, est insuffisante pour répondre aux besoins et demandes des pays en développement en matière de croissance et d'emploi. **Le système international de développement actuel doit par conséquent être mis à jour pour veiller à ce qu'il réponde pleinement aux besoins des générations futurs et aux défis contemporains**.

En s'appuyant sur le Pacte pour la Prospérité, les peuples et la planète (4P), la France a choisi de faire de ce sujet une priorité centrale de sa présidence française du G7 cette année. Le Sommet « *Africa Forward* », organisé en mai dernier à Nairobi, avait déjà confirmé la pertinence d'une approche reposant sur des partenariats d'égal à égal et sur l'accroissement des investissements privés et de la coopération économique afin de renforcer la résilience et la souveraineté des États.

Le Sommet du G7 organisé à Évian en juin a été placé sous le signe de la convergence et de l'unité, débouchant sur des résultats concrets pour répondre aux principaux défis mondiaux. Les chefs d'État et de gouvernement ont adopté une nouvelle approche du développement fondée sur des partenariats mutuellement bénéfiques : **la solidarité internationale peut être mise en œuvre de manière plus stratégique, notamment pour investir dans le développement humain et protéger les plus vulnérables, tout en développant de meilleurs outils pour mobiliser des financements privés**.

Cette responsabilité partagée implique un engagement en faveur de la transparence à l'égard de nos citoyens et de nos partenaires, comme en témoigne le Rapport d'étape d'Évian. Il est essentiel que nous continuions à rendre compte collectivement des résultats et de l'impact de nos investissements, en assurant le suivi de nos engagements.

Ce n'est qu'ensemble que nous arriverons à relever efficacement les principaux défis mondiaux actuels : c'est pourquoi le rapport de cette année a été préparé en collaboration avec les pays partenaires et les groupes d'engagement du G7. Cette méthode d'élaboration est inédite.

Plus que jamais, il est nécessaire de dépasser les anciennes divisions et de parvenir à un nouveau consensus qui tienne compte des réalités et des défis actuels. **Le rapport d'Évian a pour ambition de faire le pont entre les résultats obtenus et les progrès qui doivent encore être réalisés dans les années à venir**.

Emmanuel MACRON
Président de la République

RÉSUMÉ

LE PROCESSUS DE REDEVABILITÉ DU G7

Le groupe des sept (G7) réunit les principales économies avancées du monde, l'Allemagne, le Canada, les États-Unis, la France, l'Italie, le Japon et le Royaume-Uni, ainsi que l'Union européenne (UE). Il constitue une enceinte privilégiée pour ses membres, qui peuvent échanger et coordonner leurs efforts face aux grands enjeux économiques, financiers et géopolitiques à l'échelle mondiale.

La redevabilité est un principe fondamental du G7. Conformément à ce principe, il est attendu des membres du G7 qu'ils expliquent et justifient leurs décisions et qu'ils soient transparents concernant les résultats qu'ils obtiennent. Cela suppose également que les personnes concernées par ces décisions aient accès aux informations pertinentes et puissent demander des comptes aux décideurs. La redevabilité associe donc la transparence, le suivi et la communication publique à la possibilité pour les parties prenantes, notamment les citoyens, la société civile et les pays partenaires, d'évaluer les résultats et d'encourager, si nécessaire, des mesures correctives. **Il ne s'agit pas d'un simple exercice de communication : la redevabilité permet de repérer les lacunes, de renforcer la confiance et d'améliorer les politiques**.

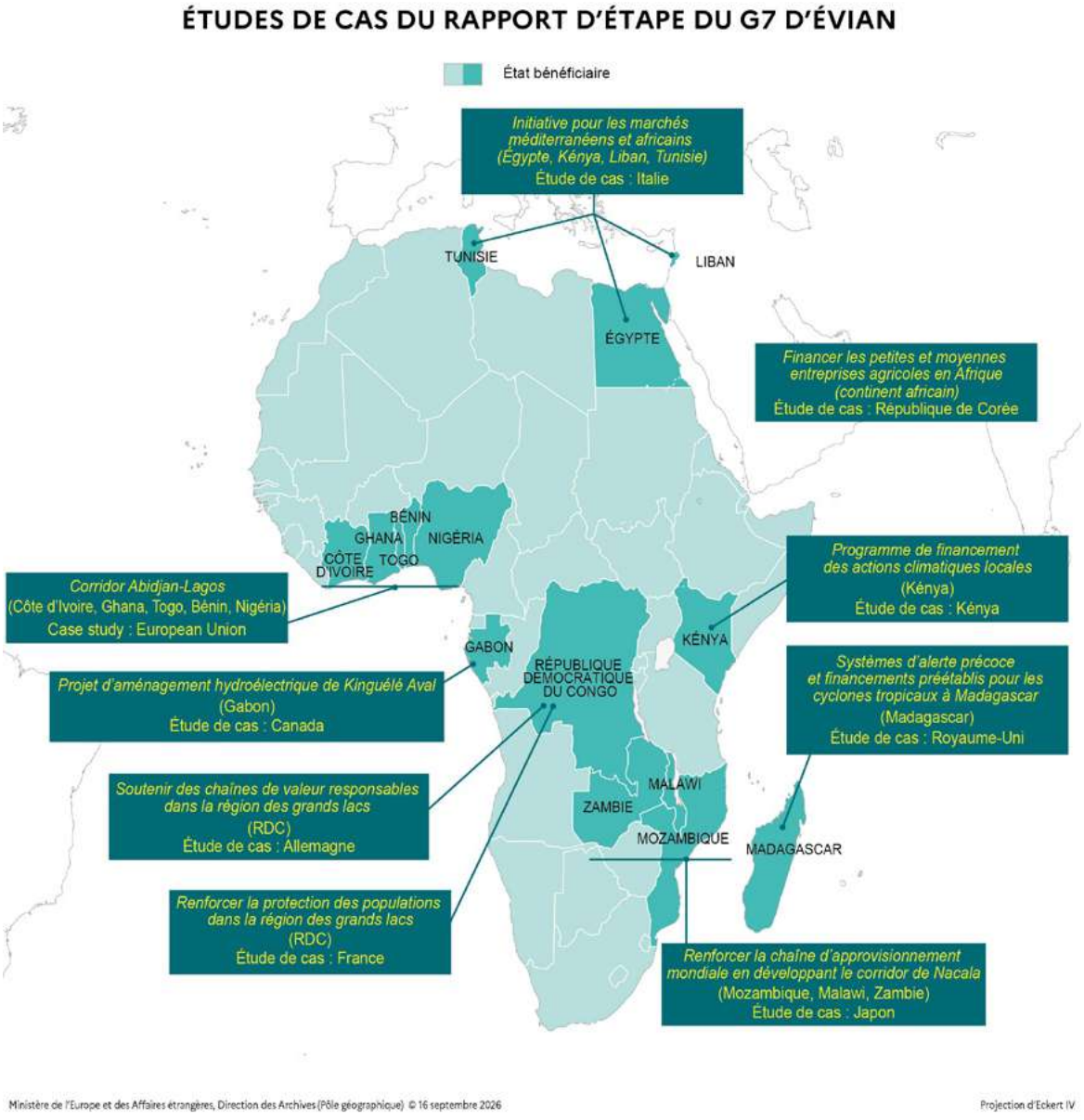
Au sein du G7, la redevabilité dans le domaine du développement relève du Groupe de travail sur la redevabilité (*Accountability Working Group, AWG*) créé lors du sommet de L'Aquila en 2009. Ce groupe de travail suit la mise en œuvre des engagements pris par le G7 dans le domaine du développement et évalue régulièrement les progrès réalisés grâce à un rapport annuel. Il fait le bilan des engagements en cours tous les trois ans au moyen d'un rapport d'étape complet. Les autres années, le G7 publie un rapport thématique sur les engagements relevant de domaines ou de questions spécifiques.

LE RAPPORT D'ÉTAPE 2026 DU G7 D'ÉVIAN

Cette année, le rapport de redevabilité du G7 a été élaboré dans le contexte de la présidence française du G7, qui a pour objectif de traiter les causes structurelles des déséquilibres mondiaux et de promouvoir le dialogue au sein du G7 et au-delà. En lien avec ces objectifs, la présidence française a ouvert certains travaux à des **pays partenaires**, le Brésil, l'Égypte, l'Inde, le Kenya et la République de Corée, qui souhaitent apporter des réponses aux problématiques communes et concevoir des solutions sur mesure pour parvenir à une prospérité partagée. Cette approche plus large et plus inclusive a directement nourri la préparation du rapport de cette année, tant dans les thématiques qu'il aborde que dans les points de vue qu'il reflète.

Dans le cadre de sa présidence du G7, **la France a promu une nouvelle approche du développement, fondée sur des partenariats mutuellement bénéfiques**. Formulée pour la première fois par les ministres du développement du G7 lors de la réunion ministérielle des 29 et 30 avril, cette approche a été **adoptée au plus haut niveau politique dans la Déclaration des chefs d'État et de gouvernement du G7 sur des partenariats internationaux mutuellement bénéfiques, lors du sommet d'Évian qui s'est tenu du 15 au 17 juin.**

Ce rapport présente les fondements de la nouvelle approche du G7 en matière de développement, reposant sur des partenariats mutuellement bénéfiques, et passe en revue certains engagements du G7 qui illustrent les principaux aspects de cette approche. **Pour la première fois, le rapport est ouvert aux contributions des pays partenaires et des groupes d'engagement (Think 7, Foundation 7, Civil 7, Youth 7, Women 7), ce qui permet de prendre en compte différents points de vue en matière de développement et de renforcer l'engagement du G7 en faveur de l'inclusivité**. Le rapport contient des études de cas fournies par les membres du G7 et les pays partenaires, qui illustrent la façon dont ceux-ci mettent en œuvre leurs engagements et les principes des partenariats en matière de développement. Les études de cas présentées par les pays partenaires portent sur des initiatives menées en collaboration avec les membres du G7.



Le rapport est divisé en deux chapitres. Le premier chapitre présente **la logique des partenariats mutuellement bénéfiques**. Il met en avant le consensus des membres du G7 sur la nécessité de dépasser la relation donateur-bénéficiaire dans la coopération au développement. Il s'agit de répondre plus précisément aux priorités des pays partenaires, tout en tenant compte des intérêts politiques et économiques de toutes les parties. Ce raisonnement fait écho à la demande croissante des pays partenaires en développement en faveur d'investissements plus importants du secteur privé et d'une meilleure prise en compte de leurs priorités. L'objectif est de renforcer leur souveraineté et de réduire leur dépendance vis-à-vis de l'aide.

Le premier chapitre passe en revue trois domaines dans lesquels les intérêts des membres du G7 et des pays partenaires peuvent converger et conduire à la prospérité pour tous : i) **les financements innovants** (engagement nº 2), qui contribuent à mobiliser des capitaux privés en parallèle des ressources publiques pour soutenir les priorités des pays partenaires en matière de développement ; ii) **le commerce, les infrastructures et les investissements en Afrique** (engagement nº 3), qui renforcent les capacités de production, l'intégration régionale et les débouchés économiques mutuellement bénéfiques ; et iii) **les chaînes d'approvisionnement responsables pour les minerais critiques** (engagement nº 6), qui permettent de garantir que les pays producteurs de minerais tirent une plus grande valeur ajoutée de leurs ressources tout en soutenant des approvisionnements durables. L'ensemble de ces engagements illustre **la façon dont le G7 entend décliner les partenariats mutuellement bénéfiques en formes concrètes de coopération**.

Le second chapitre porte sur **la solidarité, qui constitue un principe essentiel de l'approche du G7 en matière de développement**. Il met en avant la façon dont certaines vulnérabilités requièrent une orientation plus délibérée des ressources concessionnelles limitées vers les pays et les secteurs qui en ont le plus besoin. Dans un contexte marqué par des besoins croissants et une pression accrue sur les budgets du développement, le principe de solidarité requiert des choix avisés en ce qui concerne la répartition du soutien concessionnel. Un usage stratégique et efficace des ressources limitées, en particulier pour les pays les moins avancés et les plus vulnérables et les secteurs du développement humain, constitue une forme de solidarité et une condition d'efficacité. De cette manière, le soutien profite à ceux qui sont le moins à même de faire face à des difficultés tout en accroissant l'impact de ces ressources limitées au profit de la prospérité, de la sécurité et de la stabilité communes.

Ce chapitre examine trois engagements qui relèvent de cette logique : i) **le soutien aux pays les moins avancés et les plus vulnérables** (engagement nº 1), où les vulnérabilités structurelles rendent indispensable un soutien externe ; ii) **la sécurité alimentaire et la nutrition** (engagement nº 18), domaine dans lequel les besoins ont des effets directs et à long terme sur les vies humaines, les moyens de subsistance et le développement durable ; et iii) **la réduction des risques de catastrophe et les systèmes d'alerte précoce** (engagement nº 36), qui empêchent que les chocs extérieurs ne se transforment en crises humanitaires et économiques plus importantes. L'ensemble de ces engagements illustre **la façon dont le G7 réaffirme la solidarité internationale dans le cadre de sa nouvelle approche pour des partenariats mutuellement bénéfiques**.

En examinant les progrès de la mise en œuvre de ces engagements, le rapport contribue à décliner la vision du sommet d'Évian concernant les partenariats mutuellement bénéfiques en mesures concrètes et en résultats quantifiables.

“Nous, chefs d'État et de gouvernement du G7, réaffirmons notre engagement en faveur de la coopération internationale en matière de financement du développement et de l'investissement, qui constitue un vecteur de la prospérité commune, et nous soulignons notre volonté de soutenir les plus vulnérables. [...]

Nous partageons la volonté de réformer le système de la coopération au développement et de façonner des partenariats mutuellement bénéfiques, en prenant en compte nos intérêts stratégiques et ceux de nos partenaires et en prévoyant d'utiliser les ressources concessionnelles de manière stratégique et comme catalyseur là où elles sont le plus utiles.

– Déclaration des chefs d'État et de gouvernement sur des partenariats internationaux mutuellement bénéfiques, sommet du G7 d'Évian, 2026.

MESSAGES CLÉS

Le rôle croissant des financements privés pour le développement

$20,83 milliards de capitaux privés ont été mobilisés pour des projets de développement soutenus par le G7 en 2024.

30 % des instruments du secteur privé mobilisé par le G7 ont contribué à l'égalité des hommes et des femmes en 2024.

Financer les infrastructures pour la transition écologique

47% des investissements des membres du G7 dans les infrastructures ont soutenu des infrastructures vertes en 2024.

Garantir des chaînes d'approvisionnement mondiales durables en minerais critiques

71 % de l'ensemble du soutien programmatique mondial aux activités extractives géré par la Banque mondiale a été financé par les membres du G7 et l'Union européenne entre 2024 et 2025.

La solidarité, un élément central de l'action du G7

19 % de l'aide publique au développement fournie par les membres du G7 en 2024 était destinée à des pays moins avancés et 34 % à des pays touchés par un conflit.

Protéger la sécurité alimentaire aujourd'hui et demain

L'aide alimentaire d'urgence et l'agriculture ont reçus des financements équivalents. Entre $4 et 6 milliards par an ont été destinés à l'aide alimentaire d'urgence entre 2018 et 2024.

Renforcer la résilience avant la survenue d'une catastrophe

64 % des financements pour CREWS ont été fournis par les membres du G7.

2x plus de pays sont dotés de systèmes d'alerte précoce multirisques depuis 2015.

1. La part des flux financiers liés au secteur privé par rapport à l'ensemble des financements publics et privés du développement a augmenté au fil du temps. Elle devrait continuer à progresser grâce à l'utilisation stratégique des capitaux publics pour mobiliser des financements privés. Il s'agit d'une évolution positive, car les financements privés sont plus que jamais nécessaires pour compléter les financements publics, qui à eux seuls ne suffisent pas à répondre aux besoins croissants en matière de développement.
En 2024, des capitaux privés d'un montant de 20,83 milliards de dollars américains ont été mobilisés pour des projets de développement soutenus par le G7.

2. Les investissements du G7 réalisés au moyen d'instruments du secteur privé contribuent à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes, tout en poursuivant des objectifs de développement économique.
En 2024, 30 % des instruments du secteur privé mobilisés par l'Allemagne, le Canada, la France, le Japon et le Royaume-Uni ont contribué à réduire les inégalités entre les femmes et les hommes.

3. Près de la moitié (47 %) des investissements du G7 dans les infrastructures en Afrique soutiennent les infrastructures vertes, ce qui souligne la détermination du G7 à financer un développement durable et résilient face aux changements climatiques.
En 2024, les investissements dans les infrastructures vertes ont atteint 5,28 milliards de dollars américains, soit 47 % du total des investissements des pays du G7 dans les infrastructures en Afrique.

4. Les minerais critiques sont devenus une priorité stratégique pour le G7, qui est désormais l'un des premiers bailleurs de fonds de plusieurs initiatives internationales majeures dans ce domaine.
Pour la période 2024-2025, le G7 et l'UE ont fourni 71 % du montant total des financements du soutien programmatique mondial aux activités extractives (Extractives Global Programmatic Support, EGPS), avec une contribution s'élevant à 72,7 millions de dollars américains.

5. La solidarité reste au cœur de l'action du G7, avec une part croissante de l'aide publique au développement (APD) allouée aux pays touchés par un conflit depuis 2023 et un montant stable consacré aux pays les moins avancés (PMA).
En 2024, 19 % de l'APD fournie par les membres du G7 était destinée à des PMA et 34 % à des pays touchés par un conflit.

6. Le G7 joue un rôle de chef de file de la sécurité alimentaire mondiale en associant des investissements durables en faveur des systèmes agroalimentaires résilients à une capacité à accroître rapidement l'aide alimentaire d'urgence, comme le montre sa réponse aux répercussions mondiales de la guerre en Ukraine.
Depuis 2018, les financements alloués par le G7 à l'aide alimentaire ont presque toujours été égaux ou supérieurs aux financements alloués à l'agriculture. Le montant annuel de l'aide alimentaire d'urgence a oscillé entre 4 et 6 milliards de dollars américains au cours de la période considérée, avec une hausse marquée autour de 2022. Cette hausse correspond à la réponse du G7 face aux effets de la guerre en Ukraine sur les prix des produits alimentaires dans le monde.

7. Le G7 joue un rôle moteur dans la réduction des risques de catastrophe à l'échelle mondiale en soutenant des initiatives telles que les systèmes d'alerte précoce aux risques climatiques (CREWS). Le nombre de pays ayant mis en place des systèmes d'alerte précoce multirisques a plus que doublé depuis 2015.
Parmi les pays ayant transmis des données au Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe (UNDRR), le nombre de pays ayant mis en place des systèmes d'alerte précoce multirisques sur leur territoire a augmenté de 113 % depuis 2015.

Voir le rapport de redevabilité 2026 du G7 d'Évian en entier

Comité de rédaction

Groupe de travail du G7 sur la redevabilité

Présidence : France, représentée par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères

MINISTÈRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Direction générale de la mondialisation

Direction du pilotage et de la stratégie – Sous-direction du développement et de l'investissement solidaire et durable

27 rue de la Convention

75015 Paris

diplomatie.gouv.fr